

**Synthèse des groupes de réflexion sur
la prévention de la toxicomanie
au secondaire**

SEPTEMBRE 1999

Québec 

**Synthèse des groupes de réflexion sur
la prévention de la toxicomanie
au secondaire**

**Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
Direction de la recherche**

Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires (DASSC)
Margaret Rioux-Dolan, directrice

Direction de la recherche
Michèle Violette, directrice par intérim

Conception, rédaction
Joanne Tendland

Mise en pages
Lyne Trudelle

Coordination
Yvon Rodrigue

Organisation des groupes de réflexion
Diane Tardif, direction régionale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la Madeleine
Claire Piché, direction régionale de Québec–Chaudière-Appalaches
Pierre Gauthier, direction régionale de Montréal
Jean-Luc Bombardier, direction régionale de l'Estrie

Révision linguistique
Sous la responsabilité des Services linguistiques
du ministère de l'Éducation

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire le présent document en tout ou en partie. Toute reproduction ne peut être vendue qu'au prix coûtant.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 –
ISBN
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LA MÉTHODE	3
1.1 Le déroulement de l'étude.....	3
1.2 La méthode du groupe de réflexion.....	3
1.3 Les participants et les participantes à l'étude.....	4
2 LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	7
2.1 Le problème de la toxicomanie chez les jeunes.....	7
2.1.1 Les facteurs de risque.....	7
2.1.2 L'évolution de la situation.....	8
2.1.3 Les faits saillants.....	9
2.2 L'efficacité des interventions.....	9
2.2.1 La perception des EPT par les autres acteurs.....	10
2.2.2 L'atteinte des objectifs.....	11
2.2.3 La popularité des activités de prévention ou d'aide.....	11
2.2.4 Les éléments qui facilitent le travail des EPT et les éléments qui le contraignent.....	12
2.2.5 Les conséquences de la mesure consistant à engager des EPT.....	13
2.2.6 Les faits saillants.....	14
2.3 La concertation des milieux de prévention.....	15
2.3.1 La concertation dans l'école.....	15
2.3.2 La concertation dans le cas des parents.....	16
2.3.3 La concertation dans le cas des partenaires du milieu.....	17
2.3.4 Les faits saillants.....	18
2.4 L'approche future en matière de prévention de la toxicomanie.....	18
2.4.1 Les EPT et leur mandat.....	18
2.4.2 Les EPT : un rôle de généraliste ou de spécialiste?.....	19
2.4.3 La philosophie en matière de prévention de la toxicomanie.....	20
2.4.4 Les autres besoins.....	21
2.4.5 Les faits saillants.....	22
CONCLUSION	23
ANNEXE 1 Grille d'entrevue.....	25
ANNEXE 2 Questionnaire de renseignements généraux.....	29

INTRODUCTION

Le plan d'action du ministère de l'Éducation en matière de prévention quant à l'usage et l'abus de drogues a vu le jour en 1991. Il a été élaboré à la suite du rapport Bertrand¹ qui recommandait au gouvernement d'agir rapidement en raison de la situation inquiétante des jeunes qui consomment des drogues ou de l'alcool de façon abusive.

Diverses actions complémentaires étaient prévues dans le plan : prévention, information, formation et aide auprès des élèves. Une des mesures privilégiées pour mener à bien ces activités est l'engagement, au secondaire, de spécialistes en prévention de la toxicomanie, soit les éducateurs et éducatrices en matière de prévention de la toxicomanie (EPT).

D'autre part, le ministère de l'Éducation s'est engagé, en collaboration avec les organismes scolaires, à superviser, à coordonner et à évaluer périodiquement la situation. Deux bilans sur l'embauche des EPT ont été effectués, l'un en 1994-1995 et l'autre en 1995-1996. Un volet du dernier bilan portait sur la nature des activités accomplies. Selon l'une des conclusions du rapport, les EPT jouent un rôle majeur dans la prévention de la toxicomanie à l'école. Les autres membres du personnel de l'école et de la communauté s'avèrent des partenaires essentiels à leurs travaux².

Après sept années d'activité, le ministère de l'Éducation désire une évaluation plus exhaustive concernant les personnes-ressources engagées, les activités effectuées et leur efficacité. Un plan d'action révisé pourrait découler de cette évaluation au cours de l'année scolaire 1999-2000. Un groupe mixte : ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) a pour mandat de voir à la production de ce bilan.

Deux méthodes de collecte d'information ont été adoptées pour évaluer la situation. La première, sous la forme d'un questionnaire destiné aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés, a permis de recueillir l'information factuelle sur les ressources et les activités consacrées à la prévention de la toxicomanie. Cette étape a été franchie au mois de mai 1998.

1. LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC. *Rapport du groupe de travail sur la lutte contre la drogue*, Québec, 1990, 152 pages.

2. DIRECTION DE LA RECHERCHE. *Évaluation du plan d'action sur les drogues, Bilan de l'intervention en milieu scolaire*, Québec, ministère de l'Éducation, juin 1998, 5 p.

La seconde méthode de collecte d'information, de nature qualitative, consistait en la tenue de groupes de réflexion auxquels ont été conviés différents acteurs en matière de prévention de la toxicomanie. Les objectifs de cette démarche étaient :

- » d'évaluer l'efficacité des activités menées dans le milieu des participants et des participantes au groupe de réflexion;
- » de faire état de leur perception du problème de la toxicomanie chez les jeunes;
- » de mettre en évidence les interventions à poursuivre ou à améliorer ou encore de nouvelles avenues à emprunter³.

Compte tenu que les perceptions peuvent varier selon les régions, le groupe de travail MEQ-MSSS a décidé de mener la consultation dans différentes régions du Québec : Québec–Chaudière–Appalaches, Montréal, Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et l'Estrie.

La méthode retenue pour recueillir les opinions des personnes touchées est celle du groupe de réflexion. C'est en fait une adaptation de la méthode du groupe de discussion (focus group). Cette méthode, qui repose sur la participation de différents groupes d'individus à une discussion sur un sujet choisi, est décrite à la section 1.2.

Le présent rapport comprend l'information recueillie par la seconde méthode de collecte de données, soit les groupes de réflexion. La première partie concerne la méthode de l'étude, soit son déroulement, la méthode utilisée précisément et la description des participants et des participantes. La seconde partie du rapport, quant à elle, contient la synthèse des résultats obtenus à l'intérieur des groupes de réflexion. Celle-ci comporte quatre sections distinctes qui portent respectivement sur le problème de la toxicomanie chez les jeunes, l'efficacité des interventions, la concertation des milieux de prévention et l'approche future en matière de prévention de la toxicomanie.

3. DIRECTION DE LA RECHERCHE. *Évaluation du plan d'action sur les drogues, Bilan de l'intervention en milieu scolaire*, Québec, ministère de l'Éducation, juin 1998, p. 4.

1 LA MÉTHODE

1.1 Le déroulement de l'étude

La mise sur pied des groupes de réflexion et l'organisation des rencontres se sont déroulées sous la responsabilité des directions régionales du ministère de l'Éducation. Les entrevues ont eu lieu en octobre et en novembre 1999.

Lors des entrevues, les participants et les participantes étaient accueillis par l'animatrice de la rencontre. Celle-ci débutait par la présentation des objectifs de l'étude et des règles de fonctionnement. L'animatrice s'assurait du consentement de chaque participant et participante quant à l'enregistrement audio de la discussion pour en permettre l'analyse approfondie. Tous étaient assurés de la confidentialité des propos et de l'anonymat au moment de la rédaction du rapport. Les participants et les participantes répondaient ensuite à un court questionnaire de renseignements généraux (annexe 2). L'entrevue s'ouvrait par un tour de table où chaque participant et participante était invité à se nommer et à mentionner ses fonctions. La durée moyenne des entrevues était de trois heures.

1.2 La méthode du groupe de réflexion

La méthode du groupe de réflexion est une adaptation de la méthode du groupe de discussion. Simard définit la méthode du groupe de discussion comme suit :

« une méthode de recherche sociale qualitative qui consiste à recruter un nombre représentatif de groupes de six à douze personnes répondant à des critères homogènes, à susciter une discussion ouverte à partir d'une grille d'entrevue de groupe définissant les thèmes de l'étude et à en faire une analyse-synthèse permettant de relever les principaux messages-clés émis par les participants et les participantes, de même que les points de convergence et de divergence entre les groupes de l'échantillon⁴ ».

Dans la présente étude, pour des raisons budgétaires et stratégiques, les participants et les participantes ne satisfont pas à des critères homogènes de sélection. Ainsi, les EPT, le personnel enseignant, les représentants d'organismes communautaires, etc., prenaient part à un même groupe. Ce choix ne permet pas de distinguer les réflexions des participants et des participantes selon leur profession mais il favorise la discussion entre les partenaires engagés dans la prévention de la toxicomanie et l'émergence d'opinions variées. L'objectif est de recueillir les perceptions et les attentes des participants et des participantes en vue de permettre aux autorités d'élaborer des politiques et des projets qui correspondent aux attentes et aux besoins exprimés par la population⁵. La méthode du groupe de réflexion s'avère donc indiquée dans le contexte de notre étude.

4. Gisèle SIMARD. Animer, planifier et évaluer l'action. La méthode du « focus group », Laval, Mondia Éditeurs, 1989, 102 p.

5. Ibid., p. VII

1.3 Les participants et les participantes à l'étude

Une collecte de renseignements généraux a été effectuée dans chaque groupe pour obtenir un portrait global des personnes ayant participé à l'étude. Un questionnaire était remis à chacune en début de session et, pour respecter l'anonymat, aucun nom n'y apparaissait. Pour permettre au Ministère de prendre connaissance du point de vue de personnes touchées différemment par les interventions en matière de prévention de la toxicomanie, chaque groupe rassemblait différents acteurs : deux élèves, deux parents, deux EPT, un directeur ou une directrice d'école, un enseignant ou une enseignante, un représentant ou une représentante de chacun des groupes suivants : un organisme communautaire, un centre local de services communautaires (CLSC) ou un centre jeunesse ou un centre de réadaptation, une commission scolaire ou une régie régionale de la santé et des services sociaux, un policier ou une policière.

Ainsi, dans chacune des régions désignées, un groupe de personnes réunissant ces acteurs s'est prononcé sur les interventions en matière de prévention de la toxicomanie. Toutefois, dans la région du Bas-St-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, deux groupes ont été constitués vu l'étendue du territoire. Les propos tenus dans chacun étant parfois différents, les désignations « région de Gaspé » et « région de Rimouski » sont adoptées ici pour distinguer les opinions lorsque cela est nécessaire.

Dans chacun des groupes, douze personnes devaient participer à la rencontre. À l'exception de l'Estrie où une personne s'est désistée, les groupes étaient complets, mais pour des raisons de disponibilité du personnel, la composition de certains groupes a différé un peu du modèle proposé. Ainsi, 59 personnes ont participé à l'étude.

Comme l'indique le tableau 1, les femmes étaient légèrement majoritaires parmi les personnes qui ont pris part aux rencontres. La plupart des participants et des participantes, soit 66 p. 100, avaient fait des études universitaires. Cette donnée était prévisible puisque nombre de personnes doivent avoir une formation universitaire pour occuper leurs fonctions. À l'exception de deux personnes d'origine italienne et américaine, toutes sont d'origine québécoise.

Les critères de recrutement ont été remplis puisque les acteurs habituels en matière de prévention de la toxicomanie sont représentés. La catégorie « autre » apparaît largement majoritaire puisqu'elle regroupe les représentants ou représentantes de chacun des groupes suivants : un organisme communautaire, un centre local de services communautaires (CLSC) ou un centre jeunesse ou un centre de réadaptation, une commission scolaire ou une régie régionale de la santé et des services sociaux, un policier ou une policière.

La plupart des participants et des participantes aux groupes de réflexion viennent du réseau public de l'éducation. Les deux personnes ayant inscrit le réseau privé travaillent dans un organisme communautaire. Ainsi, malgré la consigne donnée par le Ministère aux directions régionales, aucun participant du réseau privé n'a pu se joindre aux groupes. Également, deux personnes représentaient le réseau anglophone. Lorsque les opinions de ces personnes diffèrent de celles des personnes du réseau francophone, leurs propos seront spécifiés.

Tableau 1
Renseignements généraux relatifs aux participants et aux participantes à l'étude

	Québec	Montréal	Estrie	Gaspé	Rimouski	Total
Nombre de personnes	12	12	11	12	12	59
Sexe :						
☛ féminin	6	7	7	8	4	32 (54 %)
☛ masculin	6	5	4	4	8	27 (46 %)
Scolarité :						
☛ études secondaires	2	3	2	4	3	14 (24 %)
☛ études collégiales	1	1	0	2	2	6 (10 %)
☛ études universitaires	9	8	9	6	7	39 (66 %)
Origine :						
☛ québécoise	12	10	11	12	12	57 (97 %)
☛ autre	0	2	0	0	0	2 (3 %)
Profession :						
☛ élèves	2	2	2	2	3	11 (19 %)
☛ parents	2	2	0	2	1	7 (12 %)
☛ EPT	2	1	2	1	1	7 (12 %)
☛ directeur ou directrice d'école	1	1	1	1	1	5 (8 %)
☛ enseignant ou enseignante	2	1	1	1	1	6 (10 %)
☛ Autre	3	5	5	5	5	23 (39 %)
Réseau d'enseignement :						
☛ public	12	9	11	12	11	55 (93 %)
☛ privé	0	1	0	0	1	2 (3 %)
☛ anglophone	0	2	0	0	0	2 (3 %)

La rencontre du premier groupe a eu lieu dans la région de l'Estrie. Pour certains participants et participantes (surtout les élèves), il était difficile d'exprimer leurs opinions puisque ces personnes ne se sentaient pas visées par les décisions administratives et les contraintes liées au travail de prévention. En vue de pallier à cette difficulté, les grilles d'entrevue ont été remises aux participants et participantes des régions de Gaspé et de Québec pour qu'ils puissent préalablement réfléchir aux sujets discutés. Par contre, cette mesure n'a pas eu l'effet escompté. Les participants et participantes n'avaient pas tous reçu la grille avant la rencontre et certains pouvaient se sentir lésés. Aussi, cette mesure n'a pas été mise en oeuvre dans les autres groupes.

2 LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

L'étude des besoins est de nature qualitative et exploratoire. Les groupes de réflexion ayant été tenus dans des régions différentes du Québec mais avec un nombre minimal de personnes, ils ne sont pas représentatifs de leur région et de l'ensemble de la population québécoise. Il n'apparaît donc pas approprié d'effectuer ici des comparaisons entre les groupes, de tenter des inférences statistiques ou d'accorder priorité à une opinion. Les données recueillies autorisent néanmoins une vue d'ensemble quant à l'expérience des personnes rencontrées au regard des interventions scolaires en matière de prévention de la toxicomanie.

Les opinions, les perceptions, les besoins et les attentes des participants et des participantes sont regroupés par thèmes selon les propos recueillis dans chacun des groupes de réflexion. Pour chaque thème, les réflexions des personnes sont rapportées globalement pour les régions consultées, à moins que des particularités ne soient émises pour une région donnée. Elles sont alors indiquées. De plus, il est impossible de distinguer les propos des personnes selon leur profession ou fonction. Parfois, les idées d'un élève, d'un EPT ou d'un parent ont été notées particulièrement, mais, vu l'hétérogénéité des groupes, les propos sont habituellement rapportés en bloc. Les idées tant convergentes que divergentes émises par les participants et les participantes sont aussi mentionnées.

2.1 Le problème de la toxicomanie chez les jeunes

Pour amorcer la discussion dans les groupes et susciter la réflexion des participants et des participantes, l'incidence et l'évolution du problème de la toxicomanie chez les jeunes ont été abordées.

2.1.1 Les facteurs de risque

En premier lieu, les participants et les participantes aux groupes de réflexion indiquent l'importance de définir les termes « consommation occasionnelle ou abusive de drogues et d'alcool » et « toxicomanie ». Ils précisent que la plupart des jeunes vont consommer certains produits de façon très occasionnelle dans des endroits particuliers et à des moments précis. Par contre, d'autres exercent un contrôle moindre sur leur consommation de drogues et peuvent le faire de façon abusive même avant de se présenter en classe. De plus, selon les participants et les participantes, seulement quelques jeunes sont aux prises avec un problème de dépendance aux drogues et sont toxicomanes. Ainsi, lorsqu'on tente de déterminer des facteurs de risque et des mesures d'aide, il est important de noter ces disparités.

Les participants et participantes aux groupes de réflexion, quelle que soit leur région d'origine, conviennent que presque tous les jeunes peuvent consommer certaines substances par curiosité, pour le plaisir et ont une consommation du type exploratoire. De plus, dans ce contexte se produit un phénomène de banalisation. En effet, souvent les adolescents et les adolescentes croient, à tort ou à raison, qu'ils pourront consommer des drogues de façon occasionnelle sans adopter des habitudes malsaines et cesser cette pratique lorsqu'ils le désireront. La banalisation

est également présente chez les adultes proches de ces jeunes. Ils discréditent parfois le discours des personnes-ressources et minimisent les conséquences des habitudes de consommation des jeunes.

Lorsqu'il s'agit de consommation abusive de drogues ou d'alcool, certains facteurs peuvent influencer sur les habitudes des jeunes. Les participants et les participantes estiment que la qualité des relations parents-enfants est déterminante sur les habitudes de vie et sur le comportement des jeunes. Ainsi, l'encadrement parental, le chômage des parents, la violence familiale, les parents eux-mêmes consommateurs de drogues et d'alcool et d'autres situations familiales peuvent être en rapport étroit avec une consommation abusive de drogues.

Également, des facteurs individuels tels qu'une faible estime de soi, un manque d'affirmation personnelle, l'expérience d'échecs répétés ou le manque de ressources dans la résolution de problème sont à l'origine de la consommation abusive et inappropriée de drogues. Ainsi, certains jeunes ayant des troubles d'adaptation scolaire seraient plus vulnérables. Ils sont catalogués, souvent depuis l'école primaire, et tant les autres élèves que les adultes s'attendent à un comportement désordonné de leur part. Cette étiquette leur fait ressentir un sentiment négatif et ils peuvent répondre par la consommation abusive de drogues. Toutefois, des jeunes reconnus pour la qualité de leurs résultats scolaires peuvent également consommer des drogues. Souvent, ils répondent difficilement aux attentes de leurs parents ou du personnel enseignant et la consommation de drogues peut être, à leurs yeux, une solution pour faire face à cette pression.

Les participants et les participantes ont aussi discuté de l'influence du milieu socio-économique. Les jeunes venant d'un milieu défavorisé peuvent consommer des drogues pour fuir une réalité difficile. Néanmoins, les jeunes plus à l'aise économiquement peuvent se procurer facilement des drogues, car ils ont l'argent nécessaire.

De plus, les participants et les participantes estiment que l'accessibilité aux drogues ainsi que la variété de produits disponibles incitent de nombreux jeunes à tenter l'expérience. En outre, les autres élèves exercent une pression sociale, le sentiment d'appartenance à une bande d'amis pouvant être suffisamment puissant pour inviter une personne à consommer certains produits.

Les participants et les participantes croient cependant que la plupart des jeunes consomment des drogues avant tout pour le plaisir qu'ils et elles en retirent. Comme pour beaucoup d'adultes, cette habitude marque la fête et leur permet de se réunir. Ces jeunes présentent de faibles risques d'être aux prises avec des problèmes de consommation abusive de drogues ou d'alcool ou de toxicomanie.

2.1.2 L'évolution de la situation

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion jugent que de nos jours les jeunes consomment occasionnellement des drogues beaucoup plus tôt que durant les années 80. En effet, certains le font dès l'école primaire. En outre, le nombre d'adolescents et adolescentes qui consomment des drogues de façon plutôt régulière est également en hausse. Le nombre de jeunes trafiquants inquiète aussi les participants et les participantes. Des membres du corps policier indiquent qu'ils doivent parfois intervenir auprès de trafiquants âgés d'environ 10 ans. Ce

phénomène semble de plus en plus fréquent à l'école primaire et les trafiquants à l'école secondaire sont présents dans tous les milieux.

De plus, l'accessibilité aux produits est grandissante, et il semble que la toxicité soit également augmentée. Les adolescents peuvent se procurer plus facilement des drogues aux effets complexes. Ils ont aussi accès à l'alcool aisément et s'en procurent de plus en plus souvent. Malgré ces faits inquiétants, quelques parents tolèrent la consommation de drogues de leurs enfants et certains en consomment avec eux ou banalisent l'usage de ces produits. Les participants et les participantes notent que le nombre de parents eux-mêmes consommateurs de drogues et d'alcool est à la hausse depuis la dernière décennie. Ils estiment que, dans un tel contexte, le travail des agents d'éducation est ardu et les résultats, amoindris.

2.1.3 Les faits saillants

Dans la compréhension des problèmes de consommation abusive de drogues et d'alcool et de toxicomanie, plusieurs éléments peuvent être invoqués. Ainsi, des facteurs individuels, familiaux ou sociaux de même que l'accessibilité grandissante des produits illégaux doivent être pris en considération lorsqu'il s'agit de la prévention de la toxicomanie.

Certains changements sont survenus au cours des dernières années au regard des jeunes qui consomment des drogues et de l'alcool. Il semble que la consommation de ces produits débute plus tôt, souvent dès l'école primaire. En outre, les trafiquants de produits illégaux sont toujours plus nombreux dans la population scolaire. Certains revendent des drogues aux élèves du primaire, et il arrive que même ceux-ci en font le trafic.

Également, selon les participants et les participantes aux groupes de réflexion, la consommation abusive de drogues et d'alcool chez les parents serait à la hausse. Certains d'entre eux adoptent ces habitudes en présence de leurs enfants et même en leur compagnie. Par conséquent, ils en banalisent les répercussions.

2.2 L'efficacité des interventions

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion avaient à se prononcer quant aux interventions des EPT. Toutefois, dans la région de Gaspé, la présence des EPT dans les écoles ne semble pas suffisante aux yeux des participants et des participantes étant donné le nombre restreint d'heures accordé à cette mesure. Les participants et les participantes ont plutôt discuté des autres thèmes tels les besoins de ressources et la concertation des milieux de prévention. Leurs opinions au regard des interventions des EPT, quoique plus rares, seront rapportées avec celles des autres groupes de réflexion.

2.2.1 La perception des EPT par les autres acteurs

Lorsque la mesure consistant à engager des EPT a été instaurée, les personnes désignées ont dû créer des liens avec les autres professionnels de l'école. Leur rôle était parfois perçu négativement, tant par le personnel que par les élèves. Certaines personnes croyaient que les EPT avaient pour mandat de faire de la répression et de dénoncer les élèves ou d'être complaisants à l'endroit des consommateurs de drogues. D'ailleurs, certains directeurs et directrices d'école s'attendaient à l'imposition de « punitions » aux élèves de la part des EPT. Dans la région de l'Estrie, les participants et les participantes au groupe de réflexion notent que la distorsion entre le mandat des EPT et les croyances quant à leur rôle a eu pour effet, en certains endroits, de privilégier d'autres mesures de prévention. Ainsi, le nombre d'EPT en aurait été diminué. Également, à la Commission scolaire de Montréal, le nombre d'EPT a baissé de façon substantielle (on comptait douze EPT en 1992 et deux en 1998 : ce fait sera discuté à la section 2.4.2). Par ailleurs, les EPT qui sont parvenus à définir leur rôle ont gagné la confiance du personnel de l'école et des élèves. Dans chacun des groupes de réflexion, il ressort que les EPT font maintenant partie intégrante de l'équipe-école et que leur présence est un atout important dans la prévention de la toxicomanie et l'intervention à cet égard auprès des jeunes.

Les élèves qui ont participé aux groupes de réflexion se sont dits enclins à consulter les EPT de leur école, particulièrement si ces personnes sont souvent présentes dans le milieu. Ils instaurent avec elles des liens de confiance et recourent à leurs services pour recevoir de l'aide ou simplement discuter de leurs habitudes de consommation de drogues. La plupart ne craignent pas d'être désignés comme des consommateurs de drogues ou d'alcool par le fait qu'ils consultent les EPT puisque ceux-ci occupent souvent différentes fonctions dans l'école et peuvent traiter des problèmes variés. De plus, lorsque les EPT sont déjà membres du personnel de l'école, l'intégration est facilitée. Par ailleurs, une personne étrangère à la culture du milieu pourrait rencontrer des difficultés d'acceptation et de compréhension, son discours pouvant être parfois éloigné de l'expérience des gens.

Cependant, des participants et des participantes notent que l'acceptation des EPT est en rapport avec leur visibilité dans l'école. Ainsi, particulièrement dans la région de Gaspé, les EPT ne sont présents dans certaines écoles que quelques heures par semaine ou même par mois. Ils manquent ainsi de visibilité et les adolescents et les adolescentes ressentent plutôt le besoin de se confier à une personne présente, disponible, et avec qui ils ont établi des liens de confiance. Dans les écoles populaires, les EPT rencontrent également cette difficulté. Ils et elles sont méconnus des élèves et la portée de leur action est réduite. Les participants et les participantes déplorent le faible rapport EPT-élèves qui ne permet pas une présence importante auprès des jeunes.

Dans la région de Montréal, une élève du réseau anglophone rapporte que la mesure consistant à engager des EPT a été mise en place en 1998 seulement dans son école. Par le passé, des activités ponctuelles étaient tenues par des personnes-ressources extérieures à l'école. Cette élève décrit le rôle très passif de ses semblables dans certaines des activités proposées et note le peu d'intérêt suscité. De plus, elle doute de l'efficacité de cette mesure. Elle précise que les élèves n'ont pas l'habitude d'utiliser ce type de ressource et que les liens sont difficiles à créer.

Une EPT de la région montréalaise expose également ses difficultés à joindre les élèves. Ils semblent peu intéressés, refusent l'aide offerte et la voient comme une personne menaçante. Elle indique la nécessité d'être présente dans différentes activités scolaires pour créer des liens avec les élèves afin qu'ils puissent percevoir la nature de son rôle, qui consiste à les aider, et qu'ils en arrivent à accepter sa présence sans crainte de représailles ou de remise en question difficile.

Généralement, selon l'opinion des participants et des participantes aux groupes de réflexion, les EPT seraient favorablement perçus dans l'école, aussi bien par les élèves que par les membres du personnel. Parfois, certains EPT éprouvent des difficultés d'acceptation auprès des jeunes et doivent alors déployer des efforts supplémentaires pour remédier à la situation.

2.2.2 L'atteinte des objectifs

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion soutiennent que les objectifs visés par l'engagement des EPT représentent un mandat très large. Ils et elles invoquent le nombre restreint d'heures accordé aux tâches des EPT pour expliquer les choix de certains au regard de leur travail. En effet, la plupart des EPT doivent réduire leurs activités à cet égard. Leur horaire ne leur permet pas d'effectuer l'ensemble des activités d'information, de prévention, de dépistage, de formation et d'aide attendues. Quelques aspects, qu'ils reconnaissent importants, sont délaissés, faute de temps. Chaque individu effectue ses choix en fonction de ses habiletés personnelles et des besoins du milieu dans lequel il travaille.

2.2.3 La popularité des activités de prévention ou d'aide

Par manque de temps, la question sur la popularité des activités de prévention ou d'aide n'a pu être posée dans chacun des groupes de réflexion. Toutefois, dans les régions de Rimouski et de Montréal, les participants et les participantes ont discuté de ce thème.

Quelques activités du type informatif, comme un salon de prévention de la toxicomanie ou une roulotte de présentation des drogues et de leurs effets, ont été mentionnées. Un participant souligne qu'être novateur et toucher les jeunes en employant leur langage sont essentiels puisqu'ils possèdent déjà beaucoup d'information. Ce qui semble le plus important pour les participants et les participantes est la mise en place de groupes d'entraide. Les élèves qui en soutiennent d'autres, souvent désignés par l'expression « pairs aidants », sont des jeunes en mesure de venir en aide à leurs compagnons. Ils sont épaulés dans leur action par les EPT. Néanmoins, les autres jeunes sont parfois réticents à se confier à un des leurs. Par contre, un élève qui joue le rôle de « pair aidant » parvient souvent à soutenir un élève dans sa démarche de consultation auprès d'un EPT ou d'une autre personne-ressource de l'école. De plus, les jeunes formés en ce sens deviennent des agents multiplicateurs pour diffuser l'information tant sur les drogues et l'alcool que sur les services offerts.

Dans la région de Montréal, une EPT affirme que les groupes d'entraide répondent de façon appropriée aux besoins des jeunes. À titre d'exemple, elle soutient elle-même des jeunes qui désirent cesser de fumer. Ces élèves ont émis le désir de recevoir de l'aide pour mettre un terme à

leur consommation de tabac. L'activité découle donc d'un besoin du milieu et la participation des jeunes est ainsi assurée. En effet, les élèves acceptent difficilement des activités imposées. Leur participation est plus certaine lorsqu'ils font une démarche personnelle pour la tenue d'une activité et qu'elle est en rapport avec leurs besoins individuels.

D'autres types d'activités peuvent susciter l'intérêt chez les élèves. Ainsi, des spectacles, des concerts, des défis sportifs ou des pièces de théâtre outre qu'ils permettent de diffuser de l'information, mettent à profit les habiletés des jeunes et soutiennent le développement de l'estime de soi. Les élèves écoutent aussi avec beaucoup d'intérêt les témoignages de personnes qui ont maîtrisé des problèmes de consommation abusive de drogues ou d'alcool. Cela les pousse à une réflexion et les incite parfois à chercher de l'aide avant que leurs habitudes de consommation abusive de drogues deviennent un mode de vie.

Une participante de la région de Montréal souligne l'importance d'être vigilant lorsqu'on tente d'énumérer des activités de prévention. Elle estime qu'une activité de prévention doit être liée aux besoins du milieu. La mise en place d'un programme adapté exige du temps et du travail. Par ailleurs, une activité efficace et populaire dans un milieu donné n'est pas nécessairement transférable dans un autre. Elle confirme en fait que la clé du succès réside dans la participation des jeunes et dans la confiance des adultes à l'égard de leur projet.

2.2.4 Les éléments qui facilitent le travail des EPT et les éléments qui le contraignent

La principale contrainte au regard du travail des EPT est le temps restreint pour remplir leur mandat. D'après les participants et les participantes aux groupes de réflexion, le temps accordé au travail d'EPT est trop limité. Ils croient que, pour avoir un effet significatif, cette mesure devrait être davantage précisée en fonction des besoins du milieu plutôt qu'en fonction d'un rapport EPT-élèves. Particulièrement dans la région de Gaspé, où le territoire est vaste, les participants et les participantes ressentent le besoin de normes différentes pour déterminer la mesure. Selon eux, les EPT devraient avoir une présence fréquente dans chaque école, et ce, peu importe le nombre d'élèves. La norme qui faciliterait le plus les choses serait pour plusieurs participants et participantes aux différents groupes de réflexion la présence d'un EPT à temps plein dans l'école au même titre que d'autres personnes-ressources. Néanmoins, dans un contexte de restrictions budgétaires, certains participants et participantes croient que la définition des besoins précis du milieu est essentielle. Elle permet de faire des choix éclairés au regard des objectifs visés dans la mesure et d'optimiser la solution retenue.

Une autre contrainte importante semble être la confusion dans la définition du mandat. Des personnes rapportent que, lors de la mise en place de la mesure, tant les personnes désignées pour remplir les fonctions d'EPT que les directeurs et directrices d'école ne savaient comment orienter le travail. Certains EPT ont tout d'abord travaillé intuitivement pour parvenir à définir leur tâche. Leur mandat premier était de se montrer une personne proche des élèves pour les aider à éviter de s'engager dans un processus de consommation de drogues. Les EPT devaient combler une lacune des services d'aide destinés aux élèves au début de leur consommation de drogues. Mais ils ont eu à définir leur cadre de référence : un nouveau concept était à inventer et quelques EPT ont été placés devant des difficultés liées à la définition de leur tâche. Lorsque les objectifs sont clairement définis et restreints en fonction du temps alloué à cette mesure, les interventions

des EPT en sont d'autant facilitées. De plus, le volet répressif, essentiel au respect des valeurs véhiculées par le milieu scolaire, ne doit pas être assuré par les EPT. Ceux-ci ne peuvent tenir le double rôle d'aide et de répression. La confiance des jeunes serait ainsi fortement compromise et l'effet des interventions des EPT en serait amoindri.

Un projet de l'équipe-école, comportant des valeurs en rapport avec la promotion de la santé et transmises par tous donne également un appui au travail des EPT et confirme leurs interventions. Ces agents d'éducation éprouvent le besoin de travailler de concert avec leurs collègues et de ressentir leur soutien. Souvent, ils déplorent se sentir seuls responsables de la prévention de la toxicomanie, le mandat leur semble lourd, et ils ont besoin d'être épaulés. L'ensemble du personnel de l'école peut alors jouer ce rôle. Le travail des EPT doit s'inscrire dans la lignée du travail des autres agents d'éducation de l'école.

Par ailleurs, des objectifs entérinés par les directeurs et directrices d'école semblent parfois irréalistes. Ainsi, la règle de l'abstinence est difficilement applicable. Les jeunes consomment des drogues souvent pour le plaisir et n'ont pas l'intention d'y renoncer. Des objectifs plus réalistes comme la promotion de la qualité de vie faciliteraient le travail de prévention de la toxicomanie effectué par les EPT.

Également, les EPT ont souvent un double mandat. Certains sont aussi enseignants, d'autres sont animateurs de pastorale ou de vie scolaire, etc. Leur double mandat est parfois considéré comme contraignant et parfois comme favorable quant à leur travail. En effet, selon plusieurs participants et participantes la double tâche ne permettant pas aux EPT d'approfondir leur mandat et d'en exploiter tous les aspects, certains besoins du milieu sont ainsi négligés. Par contre, la double tâche leur permet d'établir des liens de confiance avec les élèves. Leur présence à d'autres activités, d'enseignement ou d'animation, leur permet de joindre les jeunes qui autrement seraient inaccessibles. Ils peuvent dépister des difficultés moins évidentes et venir en aide plus rapidement aux élèves. Cependant, certains participants et participantes font une mise en garde. Ils craignent la double tâche lorsque les EPT ont un rôle de pouvoir ou de sanction auprès des jeunes. Ainsi, les élèves pourraient être moins enclins à se confier par exemple à une enseignante ou un enseignant puisque celui-ci peut sanctionner leurs examens ou leur comportement.

2.2.5 Les conséquences de la mesure consistant à engager des EPT

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion admettent que le problème de la consommation abusive de drogues ou d'alcool et de la toxicomanie ne s'est ni amenuisé ni stabilisé depuis l'avènement de la mesure consistant à engager des EPT. Comme la présence des EPT permet de défier certains tabous et de parler plus ouvertement de cette situation, elle peut sembler ainsi plus fréquente. Mais, les participants et les participantes estiment que la mesure ne peut avoir d'influence sur l'incidence du problème. Même si la consommation de drogues est à la hausse dans quelques milieux, la prévention demeure essentielle aux yeux de l'ensemble des participants et des participantes aux groupes de réflexion. Le milieu scolaire, parce qu'il touche l'ensemble des jeunes, est considéré comme privilégié pour la prévention de la toxicomanie. Certaines personnes font remarquer que l'école est peut-être l'endroit où les jeunes consomment le moins de drogues, mais l'on peut plus facilement les y rencontrer et ils sont alors plus enclins à recevoir l'aide proposée.

Bien que la plupart des EPT ne puissent remplir l'ensemble des tâches proposées, le milieu scolaire tire profit de cette mesure. Les EPT peuvent aider une personne au début du processus de consommation de drogues et éviter ainsi l'aggravation des problèmes et la « contagion » par rapport aux autres élèves. Les participants et les participantes reconnaissent que des problèmes liés à la consommation abusive de drogues, tels que la violence, la dépression, le suicide, peuvent être endigués par cette mesure. De plus, les enseignants et les enseignantes apprécient recourir aux services des EPT, car ils avouent ne pas toujours avoir les compétences et les connaissances nécessaires pour affronter cette situation.

Pour les directeurs et directrices d'école, il est parfois complexe de composer avec le rôle d'aide et de répression. Ainsi, le rôle d'aide est attribué aux EPT et le rôle de répression, à la direction d'école ou à certaines instances extérieures. La présence des EPT permet de préciser les rôles de chacun et d'apporter l'aide aux élèves sans pour autant les démettre de leurs responsabilités et des conséquences de leurs gestes.

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion considèrent que l'efficacité d'une mesure relativement à la prévention de la toxicomanie ne peut être estimée à court terme. Les résultats apparaissent à long terme et sont souvent évalués sur une base individuelle. Ainsi, la présence des EPT permet à certains jeunes de faire des choix personnels plus appropriés et d'envisager les conséquences avant de commettre des actes parfois regrettables.

Les participants et les participantes estiment également que la prévention de la toxicomanie est une responsabilité sociale. L'incidence de la consommation abusive de drogues est en rapport avec d'autres facteurs comme le milieu familial, l'accessibilité aux drogues, la pauvreté, la violence. Ainsi, il est inapproprié de faire coïncider la mesure consistant à engager des EPT et l'ampleur du phénomène. Par contre, les effets positifs sur certains individus sont reconnus par tous les participants et les participantes.

2.2.6 Les faits saillants

La présence des EPT dans l'équipe-école est un atout important dans la prévention de la toxicomanie. Par contre, ces personnes, pour être dignes de confiance auprès des jeunes et du personnel, doivent faire preuve de disponibilité, d'accessibilité et d'engagement dans les activités scolaires. Ainsi, les élèves parviennent à s'adresser à ces personnes-ressources et à leur faire confiance.

Quelques activités sont mises en avant pour joindre les jeunes et les sensibiliser à l'importance de préserver leur santé tant physique que psychologique. La mise en place de groupe d'entraide, découlant des besoins des élèves, est mieux adaptée que des activités à caractère plus passif. Aussi, des activités de promotion nécessitant la participation des jeunes, telles que des spectacles ou des concerts, ont l'avantage de favoriser le développement personnel, outre qu'elles sensibilisent les élèves aux aspects liés à la prévention de la toxicomanie.

Des contraintes nuisent parfois au travail des EPT. Ainsi, la confusion dans le mandat et des objectifs non définis gênent la collaboration avec les autres membres de l'école et induisent des attentes invraisemblables chez certains. Un projet de l'équipe-école, comportant des valeurs en

rapport avec le travail de prévention de la toxicomanie, facilite l'intervention et rend plus efficace le travail des EPT. Cependant, la plupart d'entre eux doivent composer avec une double tâche. Cette contrainte restreint le temps accordé à leur mandat et les amène à faire des choix en fonction des besoins urgents, au détriment de besoins moins pressants mais tout aussi importants.

Le problème de la consommation abusive de drogues et d'alcool chez les jeunes ne s'est ni stabilisé ni amenuisé depuis l'avènement des EPT. La mesure en question ne peut avoir de répercussions sur l'incidence de la toxicomanie puisque des facteurs extérieurs à l'école interviennent dans la compréhension du phénomène. La prévention de la toxicomanie chez les élèves du secondaire demeure tout de même essentielle puisque le milieu scolaire permet de joindre l'ensemble des jeunes et que cette question est souvent liée à d'autres problèmes importants : le suicide, la violence, l'abandon scolaire, etc. De plus, l'efficacité d'une telle mesure est estimée à long terme et souvent sur une base individuelle.

2.3 La concertation des milieux de prévention

Sur ce thème, les participants et les participantes aux groupes de réflexion avaient à émettre leurs opinions au regard des liens que les EPT entretiennent avec les autres personnes-ressources en milieu scolaire et avec les milieux de prévention extérieurs tels que les organismes communautaires, les régies régionales, les milieux policiers.

2.3.1 La concertation dans l'école

Tant les élèves que tous les membres du personnel de l'école peuvent être engagés de façon active dans la prévention de la toxicomanie. Par ailleurs, les EPT doivent avoir acquis une certaine crédibilité pour obtenir l'appui des membres du personnel. Pour instaurer celle-ci, les EPT doivent être présents dans l'école auprès de la population scolaire et des membres du personnel. Lorsque les liens sont créés, la collaboration et la concertation peuvent s'établir et se développer.

Les EPT estiment la collaboration avec les autres professionnels de l'école essentielle à la réussite de leur travail. Ils ne peuvent résoudre seuls le problème de la consommation abusive de drogues. Ils précisent que chaque professionnel a son mandat et son expertise. La concertation entre eux s'avère indispensable pour offrir des services de qualité aux jeunes. Souvent les EPT font le lien entre les personnes-ressources et peuvent diriger l'élève en difficulté vers des services spécialisés lorsque la situation dépasse leur mandat et leurs compétences.

La collaboration avec la direction d'école est aussi essentielle au travail efficace des EPT. Des attentes d'actions répressives sont contraires au mandat des EPT et ont pu, par le passé, nuire à la collaboration recherchée. Mais, selon les participants et les participantes, les directeurs et directrices d'école soutiennent maintenant le mandat de prévention et d'aide des EPT.

Les élèves sont aussi mis à contribution dans la prévention et l'aide en matière de toxicomanie. Cependant, les EPT soulignent le manque de temps pour établir les liens de collaboration et fournir l'encadrement nécessaire aux jeunes actifs en ce qui concerne la prévention de la toxicomanie. Des élèves signalent également leur participation au conseil d'établissement. Par

cette action, ils peuvent collaborer à l'instauration de mesures de prévention en matière de toxicomanie. Mais ils déplorent leur rôle consultatif, sans droit de vote, et se questionnent sur la pertinence de leur présence au sein de ce conseil.

Notons que, dans chacune des régions consultées, il semble que les jeunes qui s'engagent dans les groupes d'entraide, dans les conseils d'établissement ou dans d'autres activités communautaires ne présentent pas de problèmes particuliers au regard de la consommation de drogues ou d'alcool. Souvent, ce sont des jeunes qui se distinguent pour la qualité de leur dossier scolaire et de leur comportement. Par conséquent, ils joignent difficilement les autres élèves touchés de façon directe par le problème de la toxicomanie. Ces derniers jeunes, plus à risque de rencontrer des problèmes de consommation abusive de drogues ou d'alcool, sont moins actifs et collaborent moins souvent avec les EPT.

2.3.2 La concertation dans le cas des parents

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion reconnaissent le manque d'information et de participation des parents. Les milieux scolaires tentent de les joindre souvent sans succès. Ils ne se présentent pas aux rencontres prévues à cet effet. Les participants et les participantes invoquent l'horaire surchargé des parents pour expliquer cette situation. Ces derniers sont sollicités pour différentes actions et ne se sentant pas directement touchés par le problème de la toxicomanie, ils ne viennent pas aux rencontres. Des participants et des participantes croient que la peur et la négation peuvent également expliquer le silence des parents. Parler de la toxicomanie demeure un sujet tabou pour certaines personnes : elles préfèrent se convaincre que leurs enfants ne courent aucun risque.

Les participants et les participantes estiment que les parents doivent être joints dès l'école primaire. Lorsque leur enfant atteint l'école secondaire, ils ont plus de difficultés à intervenir et renoncent parfois devant un problème qui semble dépasser leurs compétences. Ils ont besoin de connaissances et d'outils pour discuter de la consommation de drogues et pour dépister des problèmes chez leur enfant, et ce, aussitôt qu'il fréquente des lieux publics.

D'autre part, des parents de la région de Québec–Chaudière–Appalaches déplorent le manque d'information diffusée par l'école. Ils précisent avoir été convoqués à une rencontre axée sur la présentation du personnel, entre autres les EPT. Cependant, ils ne reçoivent alors ni information ni formation au regard de la toxicomanie. Cette lacune explique, selon eux, la négation de plusieurs parents de jeunes consommateurs de drogues à l'égard de la situation difficile de leur enfant. Les parents sont démunis pour dépister des problèmes chez leur enfant et sont surpris d'apprendre qu'il consomme des drogues. Les EPT, pour leur part, admettent que l'horaire de travail ne favorise pas les liens avec les parents. Par ailleurs le manque de temps et la difficile harmonisation des horaires de chacun sont invoqués.

Ainsi, en certains milieux, l'information est déjà disponible pour les parents sans que ceux-ci y recourent. Dans d'autres, l'information serait plutôt restreinte, et les parents en réclament davantage. Aussi, dans les milieux consultés, la concertation dans le cas des parents pour organiser des activités préventives est inexistante, ceux-ci n'étant pas pressentis par les acteurs du milieu scolaire. De plus, peu de personnes assistent aux rencontres d'information.

2.3.3 La concertation dans le cas des partenaires du milieu

Les partenaires du milieu peuvent être appelés à travailler de concert avec les EPT et les autres agents d'éducation. Dans chacune des régions consultées, des liens de collaboration unissent les différents milieux de prévention. Toutefois, les régions ayant des territoires étendus éprouvent plus de difficultés. Ainsi, dans la région de Gaspé, les participants et les participantes au groupe de réflexion notent le manque de leadership et d'orchestration en ce qui concerne l'action préventive dans leur région. Certains désirent que des dirigeants provinciaux ou régionaux organisent des tables de concertation ou d'autres activités de collaboration. D'autres participants et participantes misent plutôt sur la volonté du milieu. Ils précisent que la collaboration découle d'un besoin des gens et que les partenaires du milieu peuvent se concerter pour y répondre de la façon la plus appropriée. Cependant, les différents acteurs invoquent le manque de temps et ajoutent qu'ils arrivent difficilement à respecter leur mandat. Dans ce contexte, la collaboration est souvent écartée. De plus, certaines personnes rappellent qu'un sentiment d'appartenance est à la base d'une action concertée et dénoncent une lacune dans leur région. Dans les autres régions, la collaboration est aussi parfois compromise en raison du manque de temps des différents partenaires.

En outre, les individus doivent établir des liens pour travailler ensemble. L'instabilité du personnel, notamment dans le réseau de la santé, gêne la création de ces liens et compromet l'action concertée. Aussi, à la suite des récentes compressions budgétaires dans la plupart des milieux, les individus et les organisations syndicales veulent protéger des postes. La peur et la méfiance nuisent aux liens de collaboration entre les partenaires et compromettent l'action.

D'après les participants et les participantes certains ingrédients sont essentiels à une collaboration efficace. Ainsi, le mandat de chacun doit être clair et les objectifs bien définis. La mission de l'école diffère notamment de celle des milieux de la santé et des corps policiers. Lorsque chaque organisation reconnaît ses limites et celles des autres, les liens de collaboration s'installent plus facilement.

D'autres contraintes ont également été invoquées. Ainsi, les subventions non récurrentes pour certains projets ou organismes, le manque de vue globale, tant provinciale que régionale ou locale, et des valeurs et philosophies divergentes nuisent aussi à la collaboration ou la restreignent. Certaines personnes parviennent à contourner ces difficultés, mais, selon les participants et les participantes, la collaboration demeure plus aisée entre les acteurs du milieu scolaire qu'avec les autres partenaires.

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion précisent que le milieu scolaire doit composer avec de nombreuses attentes tant des parents que des autres milieux sociaux. L'école ne peut lutter seule contre la toxicomanie, une mobilisation de l'ensemble des milieux sociaux (organismes communautaires ou de santé, municipaux, corps policiers, etc.) étant indispensable à une action efficace et au contrôle d'une situation de cette envergure.

2.3.4 Les faits saillants

Tous les acteurs du milieu scolaire (enseignants, psychologues, conseillers d'orientation, etc.) sont appelés à travailler de concert avec les EPT. En effet, ceux-ci ne pouvant endiguer le problème de la toxicomanie à eux seuls, la collaboration avec les autres membres de l'équipe-école s'avère indispensable. La collaboration dans l'école semble bien établie dans plusieurs milieux; toutefois, faute de temps, certaines activités de collaboration avec les élèves sont parfois négligées.

Le travail de concert avec les parents semble plus difficile à établir. Ceux-ci manquent souvent de temps pour répondre à l'invitation de l'école ou ne se sentent pas visés par la toxicomanie. De plus, l'incompatibilité des horaires entre parents et acteurs du milieu scolaire nuit également à la collaboration.

Les autres partenaires du milieu, corps policiers, organismes communautaires ou de santé, maisons des jeunes, etc., jouent aussi un rôle essentiel dans la prévention de la toxicomanie. Néanmoins, l'étendue de certains territoires, le manque de temps des représentants, l'instabilité du personnel ainsi que des objectifs et des mandats imprécis représentent des obstacles dans le cas d'une concertation efficace.

2.4 L'approche future en matière de prévention de la toxicomanie

Les opinions des participants et des participantes aux groupes de réflexion ont été sollicitées quant à l'approche à privilégier dans l'avenir en matière de prévention de la toxicomanie. Ainsi, tant la mesure consistant à engager des EPT que les autres actions préventives seront ici considérées.

2.4.1 Les EPT et leur mandat

Même s'ils reconnaissent l'importance de recruter du personnel qualifié pour remplir les fonctions d'EPT, les participants et les participantes aux groupes de réflexion insistent davantage sur les aptitudes personnelles comme critères de sélection. Ils précisent que des exigences sur le plan scolaire permettent d'accorder de la crédibilité à la personne qui occupe cette fonction mais elles ne sont pas garantes de la qualité du travail des EPT. Selon les participants et les participantes, la formation exigée devrait être en rapport avec les objectifs et les besoins du milieu. La personne recrutée, qu'elle soit technicienne ou professionnelle, doit être en processus de formation continue afin de répondre aux exigences de sa tâche. Le sentiment d'appartenance au milieu, la capacité de créer des liens significatifs avec les jeunes et la disponibilité demeurent essentiels, la formation de base étant secondaire d'après les participants et les participantes

Comme cela a été mentionné précédemment, dans chacune des régions consultées, les participants et les participantes dénoncent fortement le temps restreint accordé au mandat des EPT. Tous réclament la présence d'une personne-ressource à temps plein dans l'école, disponible et significative aux yeux des jeunes. Selon eux, le critère du rapport EPT-élèves pour établir la mesure semble inapproprié et devrait être considéré parallèlement à d'autres critères. Aussi, le

partage de tâches, même s'il est perçu favorablement par quelques personnes, demeure un élément contraignant pour d'autres. Les orientations du ministère de l'Éducation au regard de la prévention de la toxicomanie sont jugées positivement, mais le temps nécessaire à leur réalisation est estimé insuffisant.

D'après les participants et les participantes, des objectifs définis précisément en rapport avec les besoins du milieu ainsi qu'un mandat clair pour les EPT facilitent leur tâche et rendent les interventions plus efficaces. Aussi, un suivi plus constant et une évaluation au regard de la mesure permettraient de cibler davantage les besoins et de préciser les objectifs. Les EPT déplorent leur isolement et le manque de soutien et d'encadrement de la part des directeurs et directrices d'école ou des responsables de services.

2.4.2 Les EPT : un rôle de généraliste ou de spécialiste?

Dans les régions consultées, les participants et les participantes aux groupes de réflexion réclament des enveloppes budgétaires protégées et des dispositions qui permettront de garantir la présence d'une personne-ressource à titre d'EPT. Une mesure en vue de dépister les jeunes qui s'engagent dans la marginalité pour qu'ils puissent se ressaisir rapidement apparaît essentielle dans le contexte scolaire. Des personnes spécialisées en prévention de la toxicomanie, comme les EPT peuvent remplir ce mandat et combler une lacune au sein des services d'aide.

La région de Montréal se distingue sur cet aspect. En effet, même s'ils reconnaissent la spécificité du problème de la toxicomanie, les participants et les participantes croient qu'une redéfinition des rôles est essentielle. Le mandat des EPT devrait être élargi pour qu'ils puissent intervenir dans des situations plus variées et associées à la toxicomanie. Il semble que ce soit déjà en vigueur dans cette région puisque de douze EPT en 1992 on est passé à deux en 1998 à la Commission scolaire de Montréal. Les participants et les participantes disent que les tâches de prévention et d'aide en matière de prévention de la toxicomanie sont maintenant sous la responsabilité de différents agents d'éducation comme les psychologues scolaires, les conseillers d'orientation, les infirmières, qui sont en mesure de répondre à des besoins variés et souvent antérieurs ou consécutifs à la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

Par contre, certaines personnes désapprouvent cette nouvelle orientation. Elles estiment que la prévention de la toxicomanie nécessite un spécialiste et qu'il peut être dangereux d'ignorer certains éléments liés à la consommation de drogues (comme les effets secondaires dans le cas de certains produits). Ces personnes précisent que l'efficacité des interventions est alors compromise, un généraliste ne pouvant intervenir précisément comme un spécialiste. Par ailleurs, des solutions sont soumises pour contourner cette difficulté. Ainsi, une participante propose d'entretenir des liens avec des ressources extérieures comme les réseaux de santé ou les organismes communautaires pour y diriger les élèves ayant besoin d'une aide plus particulière.

Une autre solution envisagée est la présence d'un consultant, spécialisé en matière de prévention de la toxicomanie, au sein de la commission scolaire. Cette personne pourrait soutenir les agents d'éducation dans les écoles et offrir des sessions de formation liées aux besoins de chaque milieu. Cette suggestion répond également à un besoin énoncé dans d'autres régions. En effet, certains participants et participantes désirent que le dossier de la prévention de la toxicomanie soit sous la

responsabilité des commissions scolaires qui auraient pour mandat, entre autres, de soutenir les acteurs dans l'école et d'élaborer un projet interne de prévention de la toxicomanie. Cette façon de faire, soulignée dans la région de Montréal, a également été suggérée dans d'autres régions mais de façon moins soutenue.

2.4.3 La philosophie en matière de prévention de la toxicomanie

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion soutiennent le principe de tolérance zéro. Toutefois, ce principe s'applique à la vente et au trafic de drogues plutôt qu'à la consommation. Ainsi, un élève surpris dans un trafic de drogues est immédiatement expulsé de l'école et parfois de la commission scolaire. Aucune tolérance au regard du trafic n'est admise. D'ailleurs, quelques personnes signalent l'importance de poursuivre la lutte contre les trafiquants et d'appliquer des sanctions sévères.

Un jeune surpris à consommer des drogues subit également des conséquences, mais celles-ci sont plus souples et un soutien lui est offert pour qu'il puisse se ressaisir rapidement. Les participants et les participantes indiquent l'importance d'offrir des mesures d'aide complémentaires par rapport aux mesures répressives en vue d'éviter que la qualité de vie de l'élève ne se dégrade.

Au regard de la consommation de drogues, les acteurs des milieux consultés prônent davantage la responsabilisation des jeunes et la modération quant aux choix plutôt que l'abstinence. Les expériences antérieures ont démontré que la prohibition occasionne parfois de graves problèmes. Lorsque les adolescents parviennent à faire des choix responsables au regard de leur consommation de drogues, les conséquences fâcheuses sont limitées. Néanmoins, un participant souligne l'importance de prendre note de l'âge de la population scolaire. Au secondaire, les jeunes ayant de 12 à 18 ans, le discours doit tenir compte de pré-adolescents et de jeunes adultes. Des mesures de réduction de méfaits tel qu'un service de voiture pour raccompagner les jeunes après le bal de graduation, adaptées à des élèves terminant leurs études secondaires peuvent être perçues comme abusives pour des jeunes de 12 ans. Cette spécificité de l'école secondaire augmente la complexité des mesures de prévention et doit être prise en considération.

D'autre part, dans la région de Montréal, la présence de différentes communautés culturelles suscite une réflexion au regard de valeurs autres devant l'usage des drogues. Ainsi, l'approche des agents d'éducation doit s'adapter à ces particularités. Par ailleurs, une élève signale que des personnes immigrées fréquentent son école et que les plus grands consommateurs dans son milieu sont des Québécois d'origine. Une participante fait également remarquer qu'un discours axé sur la santé et la qualité de la vie est universel et aura un effet quelle que soit la culture des personnes.

Des personnes réclament aussi des campagnes publicitaires axées sur la réduction des méfaits; elles donnent en exemple les campagnes contre l'alcool au volant. Les acteurs du milieu scolaire croient que de telles campagnes fourniraient un appui à l'action préventive entreprise dans les écoles.

2.4.4 Les autres besoins

Les participants et les participantes aux groupes de réflexion soulignent la nécessité d'intervenir dès l'école primaire. Le problème de la consommation de drogues se présente beaucoup plus tôt de nos jours et, lorsque les jeunes arrivent à l'école secondaire, certains sont déjà engagés dans des habitudes de consommation abusive de drogues ou d'alcool. Cependant, les participants et les participantes hésitent à suggérer la mesure consistant à engager des EPT pour l'école primaire. À leur avis, les besoins sont différents et les mesures adoptées doivent être en rapport avec ceux-ci. Une réflexion doit s'amorcer pour mettre en place des mesures de prévention et d'aide destinées aux jeunes élèves et à leur famille.

Aussi, les professeurs qui ont participé aux groupes de réflexion soulignent une lacune dans leurs connaissances personnelles et leur habileté en vue d'aider un élève qui a consommé des drogues lorsqu'il se présente en classe. Ils réclament plus de formation et de soutien tant pour dépister les problèmes de consommation abusive et inappropriée de drogues que pour soutenir un élève dans sa démarche de recherche d'aide. Dans certains milieux, les EPT donnent des séances de formation aux enseignants. D'autre part, les participants et les participantes croient que la formation devrait être officialisée et uniformisée dans toutes les écoles et faire partie intégrante du programme scolaire.

Les parents manquent également de connaissances dans le dépistage et l'aide qu'ils peuvent apporter à leur enfant. Le mandat des EPT pourrait aussi consister à soutenir les parents et à leur donner des séances de formation. Cependant, même si les participants et les participantes reconnaissent le bien-fondé de cette opinion, ils rappellent la contrainte de temps et conçoivent difficilement l'intégration de cette tâche supplémentaire dans leur horaire.

Les élèves du collégial sont également défavorisés au regard des programmes de prévention de la toxicomanie. En effet, selon les participants et les participantes, au moment où beaucoup de jeunes consomment des drogues et de l'alcool plus régulièrement, les mesures de prévention et d'aide sont presque inexistantes au sein des programmes scolaires. La prévention, pour être efficace, doit se poursuivre lorsque les élèves changent d'ordre d'enseignement.

De plus, le travail amorcé à l'école doit se poursuivre à l'extérieur des murs. Les travailleurs de rue, souvent en nombre insuffisant, de même que les organismes de loisirs et de sports ont également un rôle important dans la prévention de la toxicomanie. Les participants et les participantes estiment que la concertation de ces acteurs favorisera une action optimale et efficace et que leur nombre doit augmenter rapidement.

Ainsi, les partenaires tels que les parents, les enseignants, les responsables de loisirs peuvent soutenir le travail des EPT. Ceux-ci ne peuvent agir seuls : le problème dépassant le milieu scolaire, la participation de tous les partenaires est nécessaire.

2.4.5 Les faits saillants

La disponibilité et l'accessibilité des EPT semblent les conditions essentielles à la qualité et à l'efficacité de leur travail. En outre, les personnes désignées doivent posséder des aptitudes relationnelles reconnues en plus d'une qualification minimale.

Les objectifs visés par l'engagement de personnes spécialisées en matière de prévention de la toxicomanie doivent être clairement définis en fonction des besoins particuliers de chaque milieu puisque des contraintes budgétaires entraînent souvent une réduction du nombre de personnes-ressources.

Certains participants et participantes préconisent davantage la présence d'une personne spécialisée en prévention de la toxicomanie, tandis que d'autres privilégient la présence d'un généraliste, pour régler différents problèmes. La Commission scolaire de Montréal a favorisé cette dernière orientation puisque deux EPT travaillent maintenant pour elle comparativement à douze en 1992.

Des personnes réclament la présence d'un consultant à la commission scolaire qui serait responsable du dossier de la prévention de la toxicomanie. Cette personne pourrait répondre à des besoins précis dans les écoles et soutenir la formation des autres agents d'éducation au regard de la prévention et de l'aide en matière de toxicomanie.

Pour joindre les jeunes, il semble primordial d'adapter l'intervention à leur culture. Ainsi, un discours orienté vers la modération et la responsabilisation correspond davantage à leurs valeurs et favorise le travail de prévention.

Les participants et les participantes notent l'importance d'amorcer une réflexion afin d'établir des mesures de prévention adaptées aux élèves de l'école primaire. La situation inquiétante quant à certains jeunes au regard de la consommation de drogues et d'alcool invite à une action concrète dans les meilleurs délais. De plus, la fin des études secondaires ne devrait pas coïncider avec l'arrêt de la prévention de la toxicomanie puisque beaucoup de jeunes commencent à consommer des drogues et de l'alcool de façon plus régulière à cette étape de leur vie.

CONCLUSION

Pour répondre précisément aux besoins du milieu de l'éducation, le plan d'action en matière de prévention de la toxicomanie doit tenir compte des différents acteurs en cause. Ainsi, le groupe de travail MEQ-MSSS a jugé nécessaire de connaître leurs perceptions, opinions et attentes au regard des interventions. Leurs propos permettent de compléter ou d'approfondir l'information factuelle recueillie lors de la première phase de l'étude.

Les personnes consultées ont d'abord insisté sur la nécessité d'avoir accès à différentes formes d'aide en nombre suffisant pour répondre aux besoins grandissants des jeunes qui consomment des drogues et de l'alcool de façon abusive. En effet, il semble que de plus en plus de jeunes consomment des drogues et de l'alcool, et ce, souvent dès l'école primaire. Des facteurs sociaux interviennent dans la compréhension de ce phénomène. Ainsi, le travail avec les partenaires du milieu s'avère essentiel à la prévention de la toxicomanie dans les écoles.

Plusieurs tâches incombent aux EPT et la plupart d'entre eux doivent privilégier certaines actions au détriment d'autres, faute de temps pour remplir leur mandat. Par ailleurs, la place des EPT dans l'école est reconnue par les membres du personnel et les élèves sont enclins à leur faire confiance, particulièrement lorsqu'ils sont engagés dans des activités scolaires et para-scolaires. De plus, un mandat clair, en rapport avec le projet de l'équipe-école, facilite l'intervention des EPT et rend leur action plus efficace. Néanmoins, le problème de la consommation abusive de drogues et d'alcool chez les jeunes ne s'est pas amenuisé au cours des dernières années, mais il serait démesuré de faire coïncider l'ampleur du phénomène avec la mesure consistant à engager des EPT. En effet, des facteurs individuels, familiaux et sociaux sont en jeu et l'école ne peut à elle seule parvenir à endiguer un tel phénomène.

La collaboration des partenaires, nécessaire à une lutte efficace contre l'abus de drogues et d'alcool, entraîne leur engagement. Dans le milieu scolaire, les professeurs, la direction et les autres membres de l'équipe-école sont appelés à travailler de concert avec les EPT. De façon générale, différentes formes de collaboration semblent bien établies puisque les EPT sont parvenus à définir leur mandat. Effectivement, il est plus aisé aux partenaires de s'engager lorsque les objectifs sont clairement précisés. Néanmoins, pour les partenaires extérieurs au milieu scolaire, la collaboration est parfois plus ardue. En effet, les parents se sentent délaissés dans ce dossier et les acteurs du milieu scolaire, malgré leurs tentatives, les joignent difficilement. Aussi, les partenaires des milieux communautaire, de santé ou policier établissent des liens de collaboration avec l'école, mais, faute de temps, cet aspect est parfois négligé. De plus, certains partenaires comme les enseignants et les parents reconnaissent leur manque de connaissances en matière de prévention de la toxicomanie et souhaitent obtenir de la formation en ce domaine.

Dans une perspective d'avenir, les participants et les participantes reconnaissent la nécessité d'intervenir plus précocement en ce qui concerne la prévention de la toxicomanie auprès des jeunes. Des personnes qualifiées ayant des aptitudes relationnelles reconnues peuvent répondre aux besoins des élèves à titre d'EPT ou de personnes-ressources dans différentes situations. Les participants et les participantes aux groupes de réflexion ont des opinions divergentes quant à la

nature des fonctions de ces personnes. Certains privilégient des spécialistes de la prévention de la toxicomanie, tandis que pour d'autres, particulièrement dans la région de Montréal, des généralistes, pouvant agir sur différents problèmes, semblent plus indiqués pour répondre aux nombreuses difficultés des jeunes en milieu scolaire.

Les participants et les participantes reconnaissent aussi la nécessité d'adapter le discours des différents partenaires aux valeurs des jeunes afin de les joindre et les sensibiliser. Des actions orientées vers la promotion de la santé et la responsabilisation des élèves sont davantage efficaces que d'autres qui prônent l'abstinence et la prohibition. Par ailleurs, l'action des EPT et des autres agents d'éducation doit, pour leur permettre de gagner la confiance des élèves, se poursuivre dans les milieux de loisirs des jeunes. Également, les participants et les participantes estiment que la prévention de la toxicomanie ne s'achève pas avec la fin du secondaire, des mesures de prévention et d'aide pour les jeunes du collégial étant aussi indispensables.

GRILLE D'ENTREVUE

1. Le problème de la toxicomanie chez les jeunes

Pouvez-vous identifier certaines catégories de jeunes qui vous semblent plus à risque de consommer des drogues et de l'alcool ?

- » Selon l'âge, le sexe, le niveau d'étude;
- » selon le milieu socio-économique;
- » jeunes en difficulté (échecs scolaires, violence familiale, dépression, etc.);
- » le problème concerne-t-il tous les jeunes, y a-t-il des jeunes qui sont à l'abri, pourquoi (facteurs de protection) ?

Comment le problème de la toxicomanie a-t-il évolué chez les jeunes depuis 5 ans? Comment ce changement se manifeste-t-il ?

- » Type de consommation (polyconsommation);
- » modes de consommation (par inhalation, par ingestion, par injection, etc.);
- » contexte de consommation (seul, en groupe, en couple, etc.);
- » plus grande variété et accessibilité des produits.

Si le temps le permet :

Croyez-vous que les parents sont suffisamment informés et actifs en matière de prévention de la toxicomanie ?

Quelle est l'attitude du personnel enseignant et des directions d'école face aux jeunes qui consomment des drogues et de l'alcool ?

- » Attitude générale au regard de la problématique de toxicomanie;
- » attitude en regard d'un élève qui consomme des drogues et de l'alcool.

2. L'efficacité des interventions

Comment les EPT sont-ils perçus :

- » Par les élèves ?
- » Par les parents ?
- » Par le personnel de l'école, notamment les professeurs et la direction ?

- » Comment se perçoivent-ils eux-mêmes ?
- » Se sentent-ils reconnus au même titre qu'un intervenant travaillant à temps plein à une même tâche ?

Quel(s) indice(s) nous permettrai(ent) de savoir que l'engagement des EPT a permis d'atteindre les objectifs visés (information, réalisation des activités de prévention, dépistage, formation et aide) ?

Quelles activités rejoignent le plus les jeunes ?

De quelle façon les parents s'impliquent-ils (participation aux activités proposées) ?

Quel est l'impact de ces interventions sur la situation du jeune qui consomme, y a-t-il amélioration de la situation, si oui sous quel angle ?

- » Quel bénéfice en retirent les parents du jeune qui consomme ?
- » Quel bénéfice en retire l'école ?

Quels sont les éléments facilitants au regard des interventions des EPT ?

- » Ces éléments sont-ils présents ?
- » Comment les mettre en place ?

Quels sont les éléments contraignants en regard des interventions des EPT (partage de tâches, mobilité, etc.) ?

- » Quel est l'impact de ces contraintes sur :
 - Le lien des EPT avec les jeunes et avec leurs parents ?
 - L'efficacité du travail ?

Quel(s) indice(s) nous permettrai(en)t de croire que le problème de la toxicomanie s'est stabilisé ou s'est amenuisé depuis la mise en place des EPT ?

3. La collaboration

Les EPT sont-ils appelés à travailler en collaboration avec les intervenants d'autres milieux. Lesquels ?

- » Quels sont les milieux les plus impliqués ?

Comment se vit la collaboration ?

- Y a-t-il une réelle collaboration qui rend plus efficaces les interventions de chacun ?
- Arrive-t-il que les divers milieux ne parviennent pas à s'entendre sur l'approche préconisée (philosophies répressives vs préventives et réduction de méfaits, etc.) ?
- Comment se vit cette disparité ?

Peut-on également parler de collaboration à l'intérieur du milieu avec les autres intervenants scolaires (enseignants, psychologues, conseillers d'orientation, personnel de soutien et maintenance, etc.) ?

Les jeunes sont-ils eux-mêmes mis à contribution dans l'intervention auprès des pairs ?

- De quelle façon sont-ils invités à s'impliquer ?
- Quel soutien est fourni aux jeunes qui désirent s'impliquer activement et aider d'autres jeunes aux prises avec des problèmes de consommation de drogues et d'alcool ?

Quels facteurs pourraient faciliter la collaboration et l'implication des diverses instances ?

Quels éléments sont perçus contraignants lors de la collaboration entre les divers intervenants ?

Croyez-vous que la collaboration est essentielle à l'efficacité de la lutte contre la toxicomanie dans les écoles ?

- Les intervenants scolaires pourraient-ils contenir seuls ce problème ?
- Est-ce que l'absence des EPT dans les écoles aurait pour effet de rendre les autres partenaires plus actifs au regard de la toxicomanie ?

4. L'approche en prévention de la toxicomanie

Croyez-vous que le mandat des EPT (information, formation, dépistage et aide au niveau secondaire) devrait être modifié ? De quelle façon ?

- Intervention à l'école primaire ?
- Adopter de nouvelles stratégies d'intervention ? Lesquelles ?
- Intervenir dans une perspective globale de prévention des diverses problématiques de développement (suicide, violence, drogues, etc.) ?
- Intervenir au niveau de la réintégration des jeunes qui ont subi une suspension, soutien aux jeunes et à leurs familles dans un tel contexte ?

Croyez-vous que des éléments devraient être modifiés par rapport à la mesure EPT ?

- » Types de professionnels requis, formation de base;
- » formation continue;
- » conditions de travail (mobilité, partage de tâches, temps plein, etc.).

Les activités et interventions des EPT sont-elles différentes (ou devraient-elles l'être) selon la clientèle visée ?

- » Âge, niveau d'étude, etc.;
- » jeunes étant en début de consommation vs jeunes qui consomment régulièrement depuis plus longtemps.

La façon d'intervenir des EPT doit-elle viser uniquement l'abstinence ?

- » Peut-on envisager des mesures d'encadrement (ex. : voitures pour conduire les jeunes après le bal) et de responsabilisation des jeunes ?
- » Comment de telles mesures seraient-elles perçues par les autres intervenants, par les parents, par les autres milieux de prévention impliqués à l'école ?
- » Les diverses approches et façons d'intervenir (préventive, répressive, réduction de méfaits) peuvent-elles et doivent-elles être utilisées simultanément pour atteindre les objectifs souhaités ?

Quelles seraient les nouvelles interventions ou pistes à privilégier dans le plan d'action qui seraient porteuses de succès ?

QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Âge : _____ ans
2. Sexe : féminin _____
masculin _____
3. Niveau de scolarité achevé : primaire _____
secondaire _____
collégial _____
universitaire _____
4. Origine : québécoise _____
autre _____ précisez : _____
5. À quel titre avez-vous été invité à participer à cette rencontre?
- Élèves _____
- Parents _____
- EPT _____
- Directeur d'école _____
- Représentant d'organisme communautaire _____
- Policier _____
- Représentant de CLSC ou de centre jeunesse ou de centre de réadaptation _____
- Représentant de commission scolaire ou d'une régie régionale de la santé et des services sociaux _____
- Autre _____ précisez : _____

6. Représentez-vous le secteur :

public : _____

privé : _____

anglophone : _____

7. Quelle région représentez-vous?

Québec : _____

Montréal : _____

Estrie : _____

Bas St-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : _____

